

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEL.2019.11.04-002 – Dénomination de la voie interne du futur lotissement « Fontaine de Perrin ».**

L'an deux mil dix neuf, le quatre novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 28
- Nombre de Conseillers présents : 21
- Nombre de procurations : 6
- Absent excusé : 1
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2019

PREFECTURE GIRONDE  
20.11.2019

Mme Viviane BEZIN a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		X	TURBÉ Roselyne
SAUX Brigitte		X	SEINTIGNAN Jean-Michel
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa		X	de FRANÇOIS Béatrice
PONS Annie	X		
BARLAND François	X		
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine	X		
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline		X	FLOIRAC Nicole
SALMON Monique		X	PONS Annie
PERROUD Dominique		X	DERVIEUX Benjamin
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole	X		
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard		X	

**DEL.2019.11.04-002 – Dénomination de la voie interne du futur lotissement « Fontaine de Perrin ».**

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel SEINTIGNAN

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le permis d'aménager délivré le 23 mai 2019 à la société Cabinet Urbanismo sous le numéro PA 033312 19Z0001 pour l'aménagement d'un lotissement de 10 lots rue des Ardillères ;
- Vu l'avis des commissions réunies en date du 23 octobre 2019 ;

Le Cabinet Urbanismo réalise une opération de lotissement de 10 lots, située rue des Ardillères, pour lequel il a obtenu un permis d'aménager le 23 mai 2019. Deux lots bénéficieront d'un accès direct sur la rue des Ardillères, huit autres lots seront desservis par une voie interne de desserte à sens unique.

Il convient désormais d'attribuer un nom à cette nouvelle voie.

Il est proposé au conseil municipal de dénommer cette nouvelle voie «rue d'Alesme».

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Michel SEINTIGNAN  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

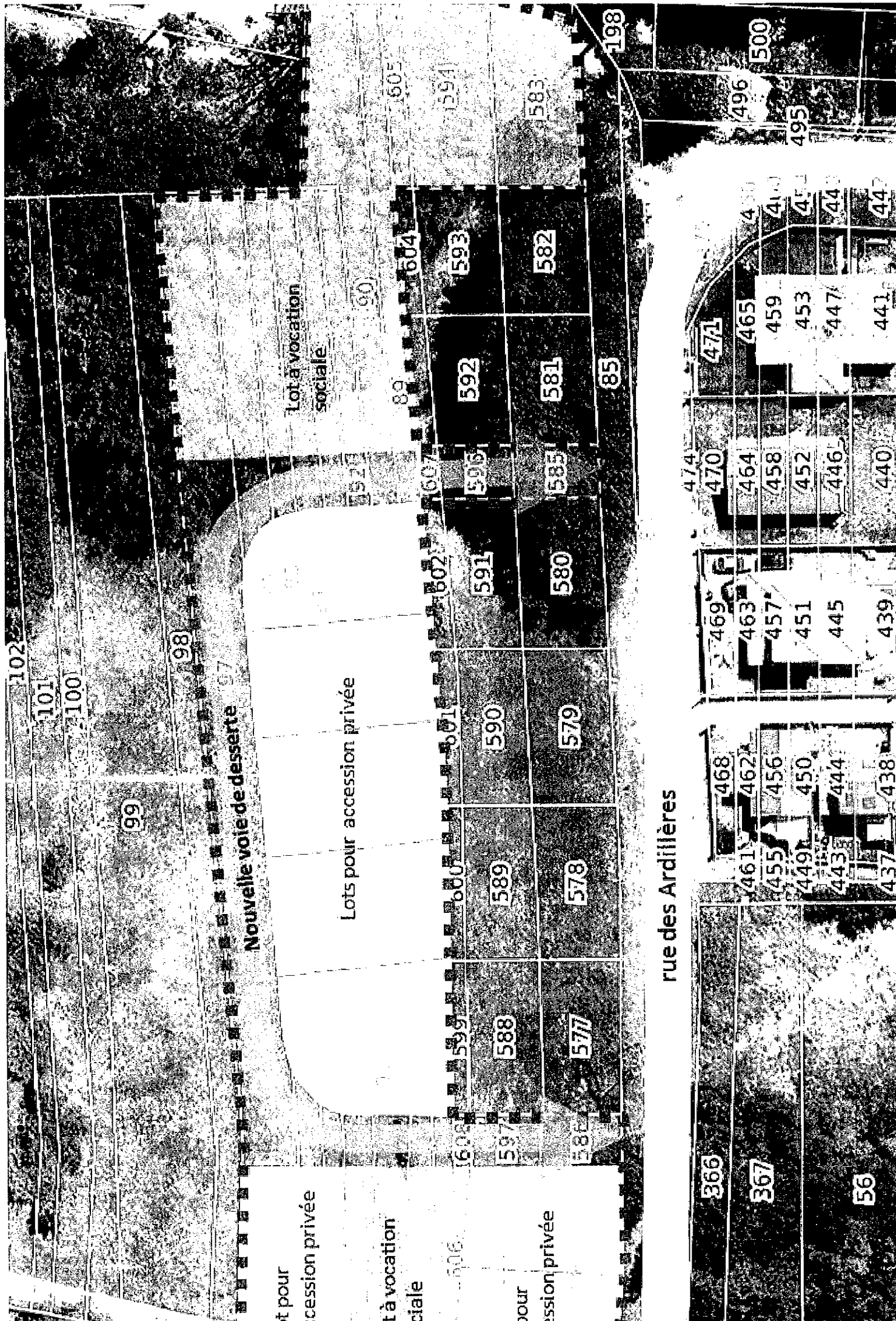
- ✚ **Décide** de dénommer la nouvelle voie de desserte interne de l'opération Fontaine de Perrin « rue d'ALESME».

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,  
Le 4 novembre 2019

**Béatrice de FRANÇOIS**  
Maire de Parempuyre



102  
101  
100

99

98

Nouvelle voie de desserte

lots pour  
accession privée

lot à vocation  
sociale

Lots pour accession privée

Lot à vocation  
sociale

lots pour  
accession privée

85

198

rue des Ardières

366

367

56

599

588

577

589

578

590

579

591

580

596

585

592

581

593

582

604

605

602

607

89

90

474

469

468

461

462

471

463

456

455

464

465

457

451

458

459

466

451

445

452

453

467

445

444

446

447

448

439

440

441

442

443

470

438

440

441

442

496

495

497

498

499

500

501

502

503

504

505

506

507

508

509